

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 875

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

ARTICLE 34 A

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , de développer dans chacune des filières agricoles, notamment les filières dites traditionnelles, leur capacité exportatrice, d'encourager la diversité des produits, les démarches de qualité et d'origine, la transformation sur zone ainsi que les circuits courts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Penser l'agriculture des Outre-mer ne peut se faire par exclusion, saucissonnage ou pensée minimaliste autour de micro-produits niches, mais au contraire elle doit être globale en suscitant localement des synergies et des dynamiques de réseau innovantes orientées sur la transformation, la satisfaction du consommateur local et l'export. Elle doit être moderne, environnementale et humaine.